



17 rue Principale - 67480 ROESCHWOOG - www.roeschwoog.eu
Tél : 03 88 86 41 04 - Mel : mairie@roeschwoog.eu

ARRETE **PORTANT DELEGATION DE FONCTION A M. PETER RAPHAEL,** **3EME ADJOINT AU MAIRE**

2026-13

Le Maire de la Commune de ROESCHWOOG,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-18
Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026, fixant à 5 le nombre des adjoints au Maire,
Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M. PETER Raphaël en qualité de troisième adjoint au maire, en date du 20 mars 2026,
Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de M. PETER Raphaël,

ARRETE :

Article 1 :

Délégation de fonction est donnée à M. Raphaël PETER, troisième adjoint au Maire, à l'effet de prendre les décisions, signer les actes, arrêtés et correspondances courantes dans les domaines suivants :

- **Journée citoyenne :**

Définition des chantiers en coordination avec les services techniques, relation avec les bénévoles, recherche de chefs de chantiers et de nouveaux bénévoles, organisation de la journée et des remerciements

- **Bâtiments communaux**

Suivi de la maintenance, des réparations et propositions d'améliorations en lien avec le Maire et le 1^{er} Adjoint

Participation à l'élaboration et suivi des travaux sur les bâtiments communaux en lien avec le Maire et le 1^{er} Adjoint.

- **Outillage communal**

Suivi de la maintenance du matériel utilisé par les ouvriers communaux et propositions d'investissements afférentes.

Délégation de signature de bons de commande est donnée pour l'engagement de dépenses communales dans le cadre des délégations de fonctions consenties à hauteur de 1 000,00 € HT.

Article 2 :

Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature de l'adjoint sera précédée de la mention « par délégation du Maire ».

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 :

Copie du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg,
- Monsieur le Procureur de la République auprès du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg
- Monsieur le Trésorier de Roeschwoog,
- Aux intéressés,
- Archives.

Roeschwoog, le 20 mars 2026



Le Maire,
Michel LORENTZ

Notifié le : **20 MARS 2026**
Signature de l'intéressé :